

M Manuel d'utilisation MyEasyOptic :

Zoom sur le Devis Normalisé 100% Santé
au 17/01/2020

VERSIONS 1.46.32

MyEasyOptic



Manuel d'utilisation : Zoom sur le Devis Normalisé 100% Santé

En complément de ce document, nous vous invitons à regarder nos différents tutoriels, afin de vous familiariser avec les nouvelles obligations du 100% santé.

Ici : [Site MEO](#)

Ou plus généraliste : [Chaine Youtube Reflex Holding](#)

Enfin, une FAQ de la DGCCRF, spécifique au Devis Normalisé : [DGCCRF](#)

Après quelques jours depuis le lancement du 100% Santé, de nombreuses questions concernant le devis normalisé, arrivent à notre support.

L'objectif de ce manuel est d'apporter un éclairage spécifique sur ce nouveau devis, en associant réponses directes à vos questions et exemples pratiques.

Tout d'abord, des rappels et résumés des informations contenues dans nos différents tutoriels et manuels :

Dans MyEasyOptic, nous regroupons dans

Devis Opt




- 1 (et 1 seule) offre « 100% santé » (Panier A).
- Eventuellement, 1 (et 1 seule) « autre offre » (Panier B).
- Eventuellement, plusieurs « offres commerciales ».

En d'autres termes, vous pouvez saisir dans

Devis Opt

les équipements suivants :

- Soit seulement un équipement offre « **100% Santé** »
- Soit un équipement offre « **100% Santé** » + un équipement « **autre offre** »
- Soit un équipement offre « **100% Santé** » + un équipement « **autre offre** » + X équipements « **offres commerciales** »

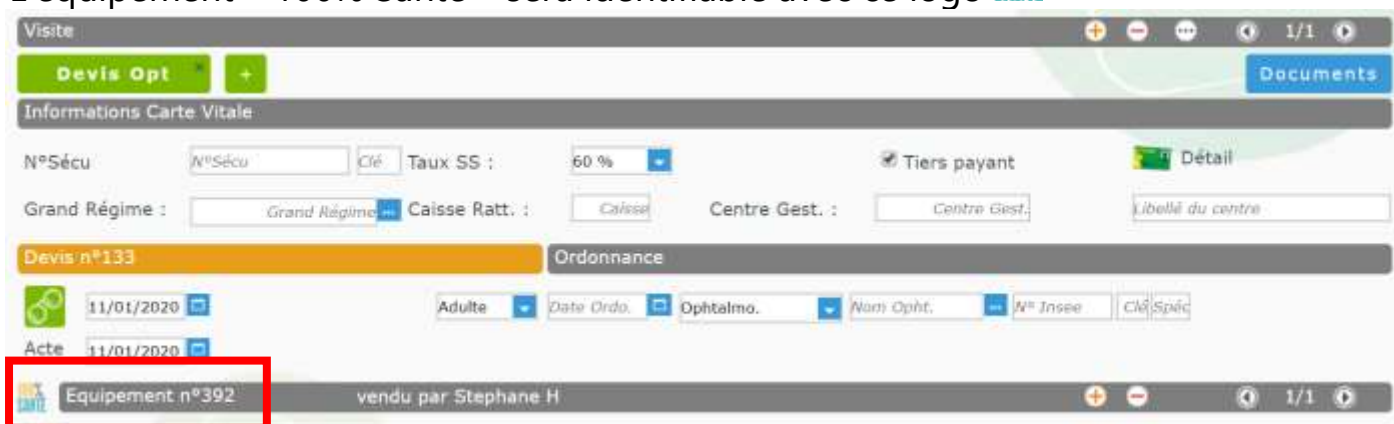
Si vous souhaitez pouvoir proposer plusieurs « **autres offres** » à votre client, vous devrez donc cliquer sur  pour créer un nouveau devis, et ainsi de suite.


Ce qui donnerait ce type d'écran :




Sous , les équipements sont typés ainsi :

L'équipement « 100% Santé » sera identifiable avec ce logo 




L'équipement « Autre offre » sera identifiable avec le logo .



Les équipements « Offre Commerciale » seront identifiables avec le logo .



Attention :

Certains d'entre vous saisissaient leur offre commerciale en créant directement un nouvel équipement en appuyant sur .

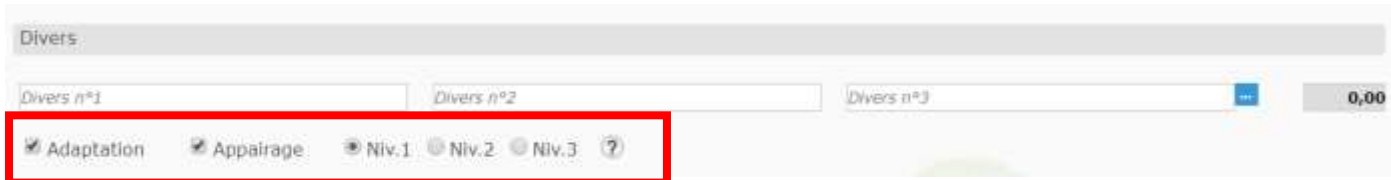


Mais cela crée dorénavant un équipement typé soit « autre offre », soit « 100% Santé » (suivant les classes d'articles que vous saisissez), mais pas une « Offre Commerciale ».

Vous devez donc utiliser ce bouton  pour créer vos « Offres commerciales ».

Prestations « Adaptation » et « Appairages »

Pour chacune des offres, vous avez maintenant la possibilité d'ajouter 2 types de prestations : « **Adaptation** » et « **Appairage** », qui apparaissent sous les divers :



Ces prestations sont propres à chaque équipement : par *exemple*, vous pouvez ajouter une « adaptation » sur l'offre « 100% Santé » mais pas sur l' « autre offre ».




Notes :

- Ces prestations n'apparaissent pas sur les équipements « Offre commerciale ».
- La prestation « adaptation » apparaît et est sélectionnable sur les équipements « 100% Santé » et sur les « Autres Offres ».
- La prestation « Appairage » apparaît et est sélectionnable systématiquement sur les équipements « 100% Santé » ; elle n'apparaît sur l' « Autre offre » que dans le cas d'un équipement mixte avec des verres de classe A.

Calculer le Tiers Payant :

Lorsque vous avez fait vos différents équipements, (Autre Offre, Offres commerciales et 100% Santé), vous pouvez calculer le tiers payant correspondant. Pour cela, cliquez

sur le bouton  en bas de l'écran.

Il est possible de sélectionner avec les boutons en haut à droite    l'offre sur laquelle va s'appliquer le TP : En cliquant sur ces icônes, vous pouvez les griser, et ainsi occulter les lignes d'articles non concernées par la sélection.

Exemple : si vous ne souhaitez appliquer le tiers payant QUE sur l'équipement « Autre Offre », cliquez sur les boutons « 100% Santé » et « Offre commerciale » pour les désactiver (les boutons seront alors gris).

Ainsi le montant saisi en part RC ne va s'appliquer que sur les lignes voulues :

Détail tiers payant

RC1 RC2

100% SANTÉ

Aucune aide Part RO 90 % 0,15 Part RC 100,00 Mutuelle RC1 1/1

Occulté	T	Détail	Lpp	Net	Base RO	Rbt RO	Rbt RC	Rbt RO+RC	A Charge
<input type="checkbox"/>	M	LV1322	2264861	165,60	0,05	0,05	36,58	36,63	128,97
<input type="checkbox"/>	V	Advans Fit Orma Cz Easy UV	2264803	143,55	0,05	0,05	31,71	31,76	111,79
<input type="checkbox"/>	V	Advans Fit Orma Cz Easy UV	2264803	143,55	0,05	0,05	31,71	31,76	111,79
<input checked="" type="checkbox"/>	M	16102		0,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50
<input checked="" type="checkbox"/>	V	JS Orga 1.50 non traité Stocl		0,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,25
<input checked="" type="checkbox"/>	V	JS Orga 1.50 non traité Stocl		0,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,25
<input checked="" type="checkbox"/>	M	19103	2222124	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00
<input checked="" type="checkbox"/>	V	unifocal RACO Optique 1.5 S1	2263287	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<input checked="" type="checkbox"/>	V	unifocal RACO Optique 1.5 S1	2263287	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				483,70	0,15	0,15	100,00	100,15	383,55

Prise en charge

Prise en charge Crédit PEC épuisé

Réf. dossier N° de PEC Date Accord PE

N° contrat N° adhérent Consentement imprimé

Etat

Message plateforme **Mode Opérateur**

Message mutuelle

Que faire ?

ok PEC cotation imprimer historique annuler

Si vous souhaitez faire un C2S (ou CMU), il vous suffit de sélectionner sur le cadre en haut à gauche de cet écran, l'option « CMU », ce qui calculera automatiquement les remboursements correspondants.

CMU Part RO 60 % 0,09 Part RC 0,00 Mutuelle RC1

Attention :

Le nouveau régime C2S (qui remplace la CMU et l'ACS) fait l'objet d'un alignement sur le panier 100% Santé.

La C2S couvre la prise en charge :

- Des verres et monture de classe A.
- De la prestation d'appairage pour des verres d'indices de réfraction différents appartenant à la classe A.
- Du supplément applicable pour les verres avec filtres de classe A.

Si le bénéficiaire C2S souhaite un équipement générant un coût supérieur au prix limite de vente :

- Il rentre dans le cadre d'un Panier B.
- Il perdra les droits à la couverture complémentaire santé solidaire (C2S) sur cet équipement.
- Sa prise en charge sera faite dans les conditions de la classe B.

Ainsi en cas de délivrance d'un équipement de classe B, la prise en charge sera de 15 centimes, 5 centimes par éléments.

En cas d'équipement mixte, la prise en charge des éléments du panier A (monture ou verres) sera intégrale, la prise en charge des éléments du panier B se fera à hauteur de 5 centimes par éléments.

Finaliser le choix du devis :

Une nouvelle rubrique apparait au-dessus de la partie « Totaux » et « Encaissements » :

Choix client: sélection d'un équipement pour le devis normalisé	Choix client: sélection des options pour le devis normalisé
<input checked="" type="radio"/> Offre 100% santé <input type="radio"/> Autre offre	<input type="checkbox"/> Offre commerciale <input type="checkbox"/> Extension de garantie <input type="checkbox"/> Frais de livraison

C'est ici que vous indiquerez le choix de votre client, ce qui aura pour incidence de calculer les totaux finaux qui s'affichent en fin de votre devis normalisé.

Si vous ne sélectionnez rien, ces totaux seront donc vides :

	Prix HT	Prix HT après remise	Prix TTC
Total général correspondant à votre choix :	0,00	0,00	0,00
Montant pris en charge par l'assurance maladie obligatoire :			0,00
Montant pris en charge par l'organisme complémentaire d'assurance maladie, si connu*** :			0,00
Montant total du reste à charge, si connu :			0,00

Si vous finalisez le devis en vente, vous devrez évidemment faire signer un devis complet à votre client, avec ces totaux renseignés.

Par contre, si le client demande uniquement un devis informatif, ces totaux peuvent rester vides.

Lors du choix, sur la partie gauche, indiquez simplement quelle offre votre client a choisie.

Choix client: sélection d'un équipement pour le devis normalisé
<input checked="" type="radio"/> Offre 100% santé <input type="radio"/> Autre offre

Puis, avec la partie droite, vous pouvez éventuellement ajouter dans le choix les offres commerciales, et/ou l'option Extension de garantie, et/ou les frais de livraison.

Choix client: sélection des options pour le devis normalisé

- Offre commerciale
- Extension de garantie
- Frais de livraison

Les options sont grisées tant que vous n'aurez pas choisi l'offre principale du client.

Une fois le choix fait, les totaux sur le devis seront ainsi complétés, et le récapitulatif des choix du client indiqué :


	Prix HT	Prix HT après remise	Prix TTC
Total général correspondant à votre choix : Autre offre + Extension de garantie	473,32	473,32	568,00
Montant pris en charge par l'assurance maladie obligatoire :			0,09
Montant pris en charge par l'organisme complémentaire d'assurance maladie, si connu*** :			0,00
Montant total du reste à charge, si connu :			567,91

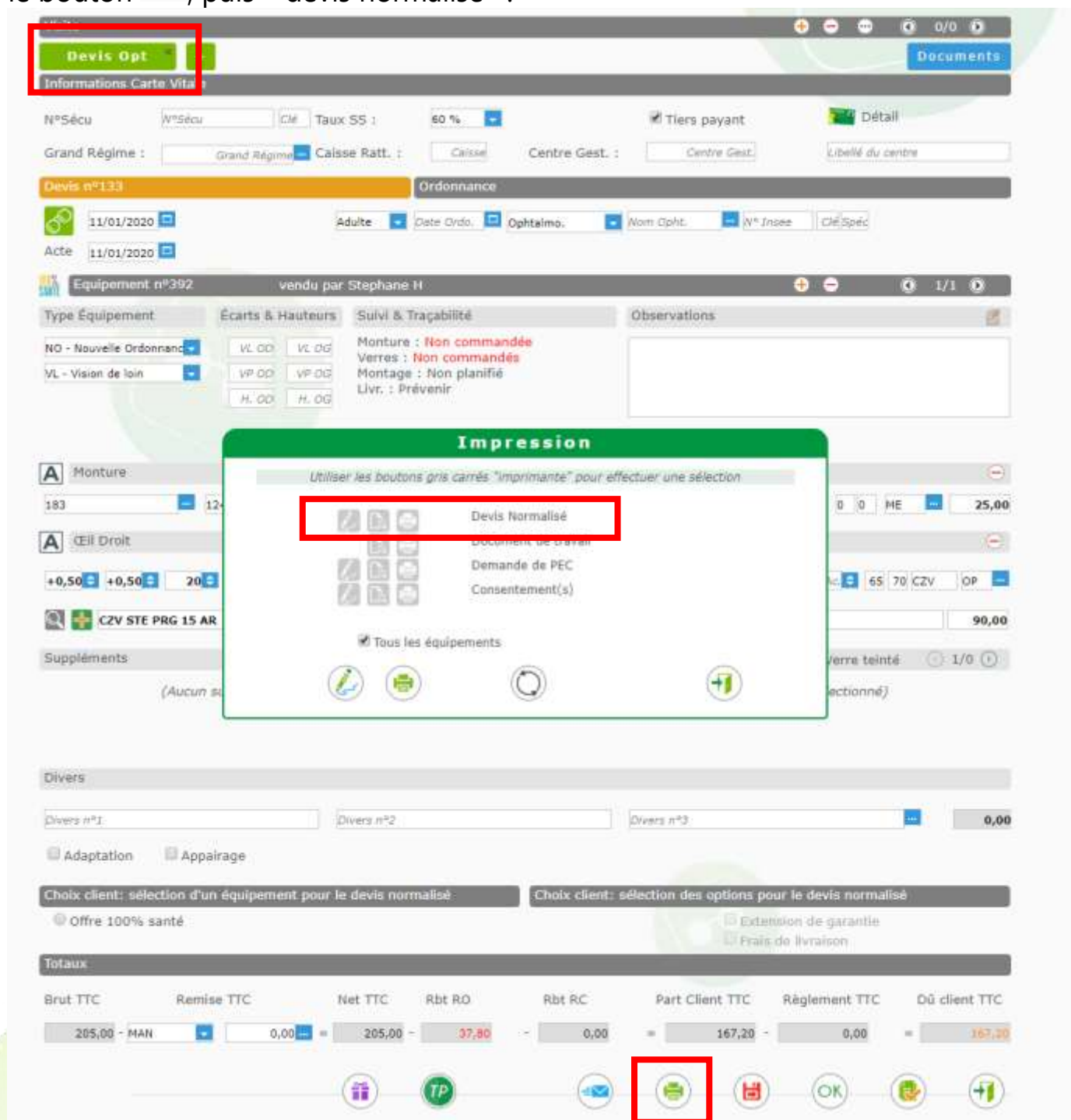
Foires aux Questions :

Question :

Existe t'il différents type de devis que je peux sortir avec MyEasyOptic ?

Non, le seul devis légal est le devis normalisé, conformément à la loi.

Vous ne pouvez l'éditer que quand vous êtes dans l'onglet « devis », en cliquant sur le bouton , puis « devis normalisé ».



The screenshot displays the MyEasyOptic software interface. At the top, the 'Devis Opt' tab is highlighted with a red box. Below it, various fields for patient information and insurance are visible. The main area shows details for 'Devis n°133' and 'Equipelement n°392'. An 'Impression' dialog box is open in the center, titled 'Utiliser les boutons gris carrés "imprimante" pour effectuer une sélection'. This dialog contains a grid of printer icons, with the 'Devis Normalisé' option highlighted by a red box. At the bottom of the interface, a row of navigation buttons is shown, with the 'Devis Opt' button (a green circle with a printer icon) highlighted by a red box.

Q. : Dois-je faire signer systématiquement le devis normalisé ?

Vous devez le faire signer et le conserver uniquement si celui-ci se concrétise par une vente.

S'il s'agit d'un devis que le client vous demande, sans concrétisation, aucune signature, ni même conservation de document n'est nécessaire.

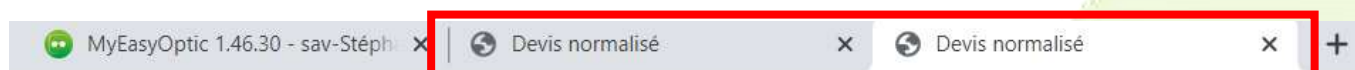
Q. : Si je fais une offre commerciale, dois-je éditer un devis spécifique.

Oui. Comme demandé par la DGCCRF, si vous faites un équipement « autre offre » et une « offre commerciale », vous devez sortir 2 devis :

- Un devis « 100% Santé » + « Autre offre »
- Un devis « 100% Santé » + « offre commerciale » (un devis par offre commerciale)

Lors que vous allez imprimer vos devis, et si la case « Devis Nom. OC » est cochée, vous allez imprimer deux devis.

Si vous demandez un aperçu, 2 onglets vont se créer, chacun contenant un devis :



Le premier contiendra le devis de l'offre commerciale :

Devis normalisé en optique médicale
(article L.165-9 du code de la sécurité sociale et L.112-1 du code de la consommation)

Alain Cristallin 250 A savipol Sainte-Savine Tél. : 0325826262 Email : N° ADELI :	Alain ANNEE N° SS : Date de la prescription médicale préalable obligatoire : (sauf urgence) Première délivrance : <input type="checkbox"/> Renouvellement non anticipé : <input type="checkbox"/> Renouvellement anticipé à l'identique : <input type="checkbox"/> Renouvellement anticipé avec adaptation : <input type="checkbox"/>
N° de devis : 73 (Offre Commerciale) Date et lieu d'émission : 13/03/2020 à Sainte-Savine Valable jusqu'au : 13/03/2020	

Vous pouvez opter pour un équipement "mixte" composé de verres de l'offre 100% santé et d'une monture d'une autre offre, ou inversement.

Et le second le devis de l'offre principale (même numéro de devis mais sans la précision (offre commerciale) :

Devis normalisé en optique médicale
(article L.165-9 du code de la sécurité sociale et L.112-1 du code de la consommation)

Alain Cristallin 250 A savipol Sainte-Savine Tél. : 0325826262 Email : N° ADELI :	Alain ANNEE N° SS : Date de la prescription médicale préalable obligatoire : (sauf urgence) Première délivrance : <input type="checkbox"/> Renouvellement non anticipé : <input type="checkbox"/> Renouvellement anticipé à l'identique : <input type="checkbox"/> Renouvellement anticipé avec adaptation : <input type="checkbox"/>
N° de devis : 73 Date et lieu d'émission : 13/03/2020 à Sainte-Savine Valable jusqu'au : 13/03/2020	

Vous pouvez opter pour un équipement "mixte" composé de verres de l'offre 100% santé et d'une monture d'une autre offre, ou inversement.

Q. : Mon client ne veut pas de proposition Panier A. Comment puis-je sortir un devis avec uniquement un Panier B ?

Ce n'est pas possible.

Un devis normalisé est obligatoire, même si votre client ne souhaite pas d'offre « 100% Santé », ou n'est pas éligible aux remboursements RO ou RC, ou est étranger, ou si c'est uniquement pour vendre un verre cassé, etc.

Q. : Comment rééditer le devis une fois la vente réalisée ?

Soit vous éditez le devis que vous avez normalement dû enregistrer dans vos « documents », signé par le client, comme le prévoit la loi... :



...ou alors, revenez sur l'onglet « Devis » et ré-imprimez le.

Q. : je ne trouve plus les codes LPP sur mon devis normalisé ?

La DGCCRF et la CNIL ont expressément indiqué que les codes LPP ne pouvaient être inscrits sur les devis normalisés, afin de ne pas les communiquer à des tiers.

Certains opticiens ne souhaitent plus les faire apparaître sur les factures ou les demandes de Prise en charge.

Cela est possible, dans vos paramètres :

- Pour la **facture** : « paramètres » « documents » « factures » et en choisissant une des 3 options à votre disposition :

Imprimer code LPP/Acte : Rien Code LPP Code Acte

Il est aussi possible de demander de ne pas afficher les corrections :

Imprimer les différentes corrections sur la facture

- Pour la **Prise en charge** : « paramètres » « documents » « Prise en charge » et en choisissant une des 3 options à votre disposition :

Imprimer code LPP/Acte : Rien Code LPP Code Acte

Il est aussi possible de demander de ne pas afficher les corrections :

Imprimer les différentes corrections sur la facture